Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260623-2026_6_DELB_2-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	12
Présents	11
Votants	11

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 26/06/2026

L'an 2026, le 23 juin à 17 H 30 le bureau communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 17 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : David BUISSET, Jérémy LOISEL, Catherine GUÉRIN, Jean -Pascal DESBOIS, Sébastien DELABROISE, Christian TOCZE, Marie-Madeleine GAMBLIN, Mireille CAZIN, George DUMAS, Rodolphe HAREAU, Annabelle QUENTEL.

Excusé : Benoît SOHIER

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine GAMBLIN

N° 2026- 6-DELB- 2 : Chantier Accompagnement Projet : Sollicitation de subventions auprès du Fonds social européen pour l'année 2026

1. Cadre règlementaire :

- Vu le règlement (UE) 2021/1057 instituant le Fonds social européen plus ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération N° 2026-05-DELA-045 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 relative aux délégations de l'organe délibérant au Président et au Bureau ;

2. Description du projet :

Le CAP (Chantier Accompagnement Projet) a pour mission de recruter, accompagner, encadrer et former jusqu'à 12 femmes et hommes (agents) rencontrant des difficultés ''sociales'' et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi ou la formation.

En 2025, la CAP a accompagné 21 agents pour une durée moyenne de parcours de 13 mois.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260623-2026_6_DELB_2-DE

Sur cette période, 12 sorties ont été comptabilisées, dont 5 positives à [illegible] **plus de 6 mois, 2 entrées en formation qualifiante.**

Le chantier de la Communauté de Communes est financé par les prestations réalisées pour le compte de collectivités (6709h facturées en 2025), une subvention de la Communauté de Communes et les financements propres aux chantiers d'insertion dont la **une subvention globale du Fonds Social Européen (F.S.E.)** versée par le Département.

En effet, le Département d'Ille et Vilaine gère, par délégation, une subvention globale du Fonds Social Européen (F.S.E.) pour des actions qui entrent dans le cadre du Programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences 2021-2027. Le CAP, avec son opération « accompagnement socio-professionnel des publics vulnérables en parcours d'insertion au *sein des ateliers et chantiers d'insertion »*, s'intègre pleinement dans ce dispositif.

3. Aspects financiers

Pour l'année 2026, afin de solliciter les subventions du F.S.E, pour l'encadrement et l'accompagnement socioprofessionnel des participants du chantier d'insertion, il convient au préalable d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Charges de personnel	128 000.00 €	86.96%	Fonds Social Européen	55 936.00 € €	38.00 %
Dépenses forfaitaires indirectes	19 200.00 €	13.04 %	DREETS	9 500.00 €	6.45 %
			Autofinancement	81 764.00 €	55.55 %
Total	147 200.00 €	100%	Total	147 200.00 €	100%

Compte tenu des restrictions budgétaires du Département, la demande de subvention 2026 doit être effectué, à sa demande, en présentant des montants identiques à ceux sollicités pour l'année 2025.

Le Bureau communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour le chantier accompagnement projet au titre de l'année 2026 ;
- **SOLLICITER** la subvention du Fonds Social Européen pour l'année 2026 d'un montant de 55 936 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des subventions ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie- Madeleine GAMBLIN
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé